

Nombre de membres dont le bureau communautaire doit être composé : 25
Nombre de conseillers en exercice : 25
Nombre de conseillers titulaires présents : 24
Nombre de conseillers titulaires absents : 0
Nombre de conseillers siégeant : 24
Nombre de pouvoirs : 1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil dix-huit, le 2 juillet à 18h00, se sont réunis à Cailly, sous la présidence de Monsieur Pascal MARTIN, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires :

Titulaire	Commune	PRESENT	ABSENT EXCUSÉ	Le cas échéant, pouvoir donné à ¹
M. VALLEE Serge	LES AUTHIEUX RATIEVILLE	X		
M. NAVE Alain	AUZOUVILLE SUR RY	X		
M. ADER Mathias	BOIS D'ENNEBOURG	X		
Mme DURAME Delphine	BOISSAY	X		
M. VINCENT Philippe	BOSC LE HARD	X		
M. CHAUVET Patrick	BUCHY	X		
M. LEVASSEUR Léon	CAILLY	X		
M. CAJOT Norbert	CATENAY	X		
Mme THIERRY Nathalie	CLERES	X		
M LEMETAIS Dany	FONTAINE LE BOURG		X	M. de Bailliencourt
M. LEFEBVRE Alain	GRIGNEUSEVILLE	X		
M. LEGER Bruno	LA RUE SAINT PIERRE	X		
Mme LECOINTE Michèle	LE BOCASSE	X		
M. CHARBONNIER Robert	MARTAINVILLE EPREVILLE	X		
M. GOSSE Emmanuel	MESNIL RAOUL	X		
M de BAILLIENCOURT Emmanuel	MONT CAUVAIRE	X		
M POISSANT Christian	MONTIGNY	X		
M MARTIN Pascal	MONTVILLE	X		
M LESELLIER Paul	PISSY POVILLE	X		
Mme DELAFOSSE Anne-Marie	PREAUX	X		
M HERBET Eric	QUINCAMPOIX	X		
M. CARPENTIER Jean-Pierre	SAINT AIGNAN SUR RY	X		
M. DELNOTT François	SAINT DENIS LE THIBOULT	X		
M. OTERO Fabrice	VIEUX MANOIR	X		
M. MOLMY Georges	YQUEBEUF	X		

¹ article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT

Le quorum ayant été constaté, Monsieur le Président ouvre la séance et invite l'assemblée à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 5 juin 2018. Le Bureau Communautaire adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de cette séance.

Monsieur Alain LEFEBVRE, membre du Bureau, est désigné secrétaire de séance.

1. Sport-culture – Ludisports 76 – Programme saison 2018-2019 – Délibération.

Rapport

Rapporteur	M. POISSANT
Nombre de conseillers en exercice	25
Nombre de conseillers présents	24
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	25

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Christian POISSANT, Vice-Président en charge du sport et de la culture, qui informe le Bureau que la commission éponyme, élargie aux Maires, aux référents communaux et aux intervenants, s'est réunie le 20 juin dernier à la Rue Saint Pierre. Les participants ont débattu du bilan de l'année écoulée et des perspectives pour la saison 2018-2019.

Cette saison 2017-2018, 779 enfants répartis dans 33 communes du territoire ont été concernés par cette action.

Chaque semaine, sur le temps périscolaire, 62 séances de découverte sportive ont été animées par 10 éducateurs sportifs diplômés.

Pour la saison 2018-2019, conformément aux conclusions du séminaire des élus de septembre 2017 formalisée par la révision statutaire du 12 décembre 2017, le dispositif est élargi aux communes de l'ex Communauté de Communes du Plateau de Martainville qui n'en bénéficiaient pas auparavant. Une réunion de présentation du dispositif a eu lieu le 26 avril 2018 à Servaville Salmonville.

Seule la commune de Préaux a souhaité dans l'immédiat s'inscrire dans ce dispositif, les autres communes devant encore s'organiser soit avec leurs regroupements pédagogiques, soit en interne pour des questions de disponibilité d'infrastructure.

C'est sur cette base que le planning est présenté ce soir au Bureau.

Premier à prendre la parole, Monsieur Alain NAVE, s'étonne de ne pas voir la commune d'Auzouville sur Ry mentionnée sur le planning.

Monsieur Poissant précise que les services ont été informés de la décision de la commune d'attendre une organisation conjointe avec les communes membres du SIVOS de la région de Martainville.

De son côté, Monsieur NAVE indique que la commune attendait la visite d'un responsable d'ICV pour vérifier la compatibilité des lieux et des horaires pour recevoir les activités Ludisports.

Afin de résoudre cette situation confuse, Monsieur le Président propose d'intégrer au planning la commune d'Auzouville sur Ry et charge les services communautaires de faire le nécessaire pour finaliser le planning des activités en rapport avec les lieux et les disponibilités des intervenants et des kits sportifs.

Délibération

Dès lors, le Bureau communautaire,

Vu la délibération du Bureau du 23 avril 2018 autorisant la reconduction du partenariat avec le Département de la Seine Maritime pour la mise en œuvre du dispositif Ludisports76,

Vu le programme modifié intégrant la demande de la commune d'Auzouville sur Ry présenté lors de la commission du 20 juin 2018 élargie aux Maires, référents et intervenants,

Vu l'avis favorable rendu par la commission,

Après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président ou son représentant à procéder à toute mesure nécessitant la mise en œuvre du programme Ludisports 2018-2019 joint à la présente délibération.

Nombre de votants	25
Votes pour	25
Votes contre	0
Abstention	0

2. Sport-culture – Ludisports 76 – Recours aux intervenants – Conventions – Signatures Autorisation.

Rapport

Rapporteur	M. POISSANT
Nombre de conseillers en exercice	25
Nombre de conseillers présents	24
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	25

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Christian POISSANT, Vice-Président en charge du sport et de la culture, qui rappelle que notre communauté de communes recourt aux services de trois prestataires pour assurer l'encadrement des séances Ludisports.

Le premier, l'association « profession sport et jeunesse 76 » (APSJ76) dont le siège est basé rue d'Alembert à Petit Quevilly (76140) permet de recourir à l'emploi de vacataires spécialisés en évitant les contraintes des recrutements directement par notre établissement public, assujetti aux règles statutaires de la Fonction Publique Territoriale.

Cette association reste opérante au regard de sa capacité, malgré les difficultés liées aux remplacements inopinés ou aux ajustements de dernière minute.

C'est pourquoi, afin de se garantir une solution alternative en cas de carence d'APSJ 76, les élus ont opté depuis 2012 au recours des entreprises « Nomade Sport », basée rue des Primevères à Etampuis (76850) et « un coach chez vous » basée 282 rue des Huit Acres à Bierville (76750).

Interrogées récemment, ces entités ont confirmé leur volonté de poursuivre leurs missions à nos côtés et ont communiqué l'actualisation de leurs prestations présentées ci-après :

	APSJ 76	NOMADE SPORT	UN COACH CHEZ VOUS
Descriptif de la prestation	Mise à disposition d'un éducateur sportif diplômé dans chaque commune selon le planning établi par les services d'ICV	Mise à disposition d'un éducateur dans une seule commune sur des créneaux de 2 heures 4 jours/semaine minimum.	
Coût intervenant (horaire toutes charges comprises)	Taux horaire brut demandé 41,30 € contre 40,70 €, soit + 1,5%	Maintien du taux horaire d'intervention brut à 36,00 €	Taux horaire brut demandé 35,50 € contre 35,00 €, soit + 1,5%
frais de déplacement/séance	Maintien du taux 0,27 €/km	0 € (dans un rayon de 10 km autour de Clères)	inclus
OBSERVATIONS		Dans l'hypothèse d'une intervention isolée (1 ou 2 h), le coût horaire de base de la prestation varierait entre 45,00 € et 49,00 € (cf. tarif catalogue).	

Les membres de la commission, réunis le 20 juin dernier à la Rue Saint Pierre ont émis un avis favorable à cette actualisation.

En réponse aux interrogations de Monsieur François DELNOTT, Monsieur Poissant précise qu'en effet, le planning des activités et celui des intervenants sont revus chaque année par la commission afin de construire un parcours sportif pour les écoliers du CP au CM2.

Délibération

Dès lors, le Bureau communautaire,

- Vu l'actualisation des tarifs demandée par les prestataires,
- Vu l'avis favorable de la commission sport-culture,

Après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer un contrat de prestation de service selon les modalités définies dans le tableau ci-dessus avec :

- APSJ 76
- Nomade sports
- Un coach chez vous

Nombre de votants	25
Votes pour	25
Votes contre	0
Abstention	0

3. Sport-culture – Ludiculture – Programme saison 2018-2019 – Tarification – Délibération.

Rapport

Rapporteur	M. POISSANT
Nombre de conseillers en exercice	25
Nombre de conseillers présents	24
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	25

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Christian POISSANT, Vice-Président en charge du sport et de la culture, qui informe le Bureau que la commission éponyme, élargie aux Maires, aux référents communaux et aux intervenants, s'est réunie le 20 juin dernier à la Rue Saint Pierre. Les participants ont débattu du bilan de l'année écoulée et des perspectives pour la saison 2018-2019.

Cette saison 2017-2018, 198 enfants ont bénéficié de séances de découverte de théâtre et d'arts appliqués.

Cette action a été proposée dans 17 sites pour 16 communes du pôle de Montville disposant d'école maternelle.

18 séances hebdomadaires de 35 à 45 minutes d'activité selon l'âge des enfants ont été proposées et encadrées par des intervenants spécialisés.

Concernant l'organisation de la saison 2018-2019, et ainsi qu'il en a été décidé lors de la révision statutaire du 12 décembre dernier, le dispositif Ludiculture est étendu à l'ensemble des communes volontaires à partir de cette saison 2018-2019.

Toutes les communes du territoire disposant d'une école maternelle ont été destinataires courant avril d'un tableau de recensement pour faire acte de candidature et indiquer les horaires souhaités.

Les communes de Grugny, Bosc le Hard, Grigneuseville, Morgny la Pommeraye et Sainte Croix sur Buchy souhaitent s'inscrire dans cette démarche. La commune de Servaville Salmonville souhaite s'accorder du temps à la réflexion pour adhérer à compter de la saison 2019-2020.

C'est donc sur ces nouvelles bases que le planning des activités a été présenté le mercredi 20 juin à La Rue Saint Pierre.

De même, à l'image du Ludisports, une cotisation est demandée aux familles lors de l'inscription de leur enfant au dispositif Ludiculture.

En 2017-2018, le montant de cette cotisation, annuelle et forfaitaire, était fixée à 31,50 € pour 30 séances, soit un coût de 1,05 € par séance.

Interrogés sur cette question, les membres de la commission réunis le 17 avril 2018 à Montigny se sont prononcés pour le maintien

- d'une cotisation annuelle à la charge des familles
- du tarif à 31,50 € par an et par enfant pour 1 séance hebdomadaire.

A l'issue de cette présentation, Monsieur Alain LEFEBVRE, précise que la commune de Grigneuseville ne pourra pas recevoir le dispositif Ludiculture cette année, en raison de travaux affectant la salle polyvalente dans laquelle cette activité pourrait se dérouler, mais maintient toutefois sa candidature pour la saison 2019-2020.

Délibération

Dès lors, le Bureau communautaire,

Vu les avis favorables des membres de la commission réunis les 17 avril et 20 juin 2018,

Après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président :

- à procéder à toute mesure nécessitant la mise en œuvre du programme Ludiculture 2018-2019,
- à fixer le montant de la cotisation à 31,50 € par an et par enfant pour la saison 2018/2019.

Nombre de votants	25
Votes pour	25
Votes contre	0
Abstention	0

4. Sport-culture – Ludiculture 76 – Recours aux intervenants – Conventions – Signatures Autorisation.

Rapport

Rapporteur	M. POISSANT
Nombre de conseillers en exercice	25
Nombre de conseillers présents	24
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	25

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Christian POISSANT, Vice-Président en charge du sport et de la culture, qui rappelle que notre communauté de communes recourt aux services de deux prestataires pour assurer l'encadrement des séances Ludiculture.

Le premier, l'association « la littoralité francophone », basée à Darnétal, est spécialisée dans l'animation d'ateliers théâtraux pour tout public. Elle propose également des ateliers de découverte musicale pour les tout-petits.

Le deuxième est une artiste rouennaise qui anime des ateliers d'arts appliqués.

Vu les prestations satisfaisantes de ces intervenants durant trois saisons sur le dispositif Ludiculture, les membres de la commission proposent de reconduire le partenariat avec ces intervenants selon les propositions techniques et financières suivantes :

Dénomination	Statuts	Descriptif de la prestation	Coût de l'intervention (horaire TTC)	Matériel	Frais de déplacement
Littoralité francophone	Associatif	Théâtre	Maintien à 42,00 €		Inclus
Zélie	Profession libérale	Arts appliqués	Taux horaire demandé 53,50 € contre 52 € soit +2,8 %		Inclus

Délibération

Dès lors, le Bureau communautaire,

vu l'avis favorable de la commission réunie le 20 juin 2018,

Après en avoir délibéré autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer un contrat de prestation de service selon les modalités définies dans le tableau ci-dessus avec :

- L'association la Littoralité Francophone,
- Madame Emilie Doffémont alias Zélie

Nombre de votants	25
Votes pour	24
Votes contre	1
Abstention	25

5. Sport et Culture – Piscine communautaire André Martin – Accueil du collège Lucie Aubrac à Isneauville – Convention – Signature.

Rapport

Rapporteur	M. POISSANT
Nombre de conseillers en exercice	25
Nombre de conseillers présents	24
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	25

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Christian POISSANT, Vice-président en charge du sport et de la culture, qui rappelle que, depuis la fermeture de la piscine TRANSAT de Bihorel, une convention est signée chaque année scolaire avec le Principal du collège Lucie Aubrac à Isneauville pour définir les conditions techniques et financières d'un accueil des collégiens à la piscine communautaire André Martin.

Le terme de la convention actuelle est fixé au 6 juillet prochain, il est proposé de la reconduire pour l'année scolaire 2018-2019. A l'interface des horaires d'enseignement du collège et des disponibilités des bassins, il s'avère qu'un accueil serait possible :

- le mercredi de 10h35 à 11h20
- le vendredi de 15h35 à 16h20.

Cet accueil serait facturé 127,00 € par créneau pour 2 classes, conformément à la délibération du Bureau du 5 février 2018 fixant le coût d'utilisation de la piscine.

Délibération

Dès lors, le Bureau communautaire,

- vu l'avis favorable de la commission réunie le 20 juin 2018,
- vu la délibération du Bureau du 5 février 2018 fixant le coût d'utilisation des créneaux piscine

Après en avoir délibéré autorise à l'unanimité Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'accès à la piscine communautaire avec Monsieur le Principal du Collège Lucie Aubrac d'Isneauville selon les conditions présentées ci-dessus.

Nombre de votants	25
Votes pour	25
Votes contre	0
Abstention	0

6. Sport et Culture – Piscine communautaire André Martin – Grille tarifaire – Révision.

Rapport

Rapporteur	M. POISSANT
Nombre de conseillers en exercice	25
Nombre de conseillers présents	24
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	25

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Christian POISSANT, Vice-Président en charge du sport et de la culture, qui précise que les tarifs d'accès à la piscine (billetterie) n'ont pas été réévalués depuis le 2 mai 2016 pour les entrées (à l'unité, les abonnements, leçons, événementiel...) et depuis le 1^{er} septembre 2016 pour les inscriptions aux activités intitulées « animations piscine ».

Saisis de l'opportunité de réévaluer la grille tarifaire pour l'accès aux diverses activités de la piscine, les membres de la commission réunis le 17 avril 2018 à Montigny ont souhaité compenser la réduction du nombre de séances de natation scolaire **en faisant évoluer les tarifs suivants** :

- Leçon de natation pour les enfants de 6 à 11 ans résidant sur le territoire communautaire qui inclurait le prix de l'entrée,
- Inscriptions annuelles aux activités animations piscine pour les résidents communautaires de moins de 16 ans,
- Gratuité pour les enfants résidents communautaires de moins de 6ans.

Monsieur POISSANT propose au Bureau de prendre connaissance des évolutions proposées par la commission présentées en caractère gras dans les tableaux ci-dessous :

Catégories	Tarifs en vigueur	Proposition 2018
Enfants de moins de 6 ans hors ICV (gratuit résidents ICV sur présentation justificatif domicile)	1,25 €	1,25 €
Enfants de 6 ans à 18 ans + Etudiant sur présentation justificatif	2,40 €	2,40 €
Adultes	3,50 €	3,50 €
Carte de 10 entrées enfants de moins de 6 ans hors CC ICV	11,25 €	11,25 €
Carte de 20 entrées enfants de moins de 6 ans	21,25 €	21,25 €
Carte de 10 entrées enfants de 6 ans à 18 ans + Etudiant sur présentation justificatif	21,60 €	21,60 €
Carte de 20 entrées enfants de 6 ans à 18 ans + Etudiant sur présentation justificatif	40,80 €	40,80 €
Carte de 10 entrées adultes	30,60 €	30,60 €
Carte de 20 entrées adultes	57,80 €	57,80 €
Leçon (le droit d'entrée n'est pas inclus dans le prix de la leçon)	5,50 €	6,00 €
Leçon enfants de 6 à 11ans CCICV entrée comprise (sur présentation justificatif domicile)		4,00 €
Forfait goûter anniversaire (10 enfants maximum)	45,00 €	46,00 €
Soirée événementielle (entrée individuelle + animations)	12,00 €	12,00 €
AQUATHLON Jeunes (moins de 16 ans)	3,00 €	3,00 €
AQUATHLON Adultes	6,00 €	6,50 €
Enfants Centres d'accueil de loisirs gérés par les communes membres de la CCICV	1,00 €	1,00 €
Renouvellement carte perdue	5,00 €	5,00 €

TARIFS animation piscine Résidents communautaires CCICV Inscription forfaitaire non remboursable.	Tarifs en vigueur	Proposition 2018
		1 trimestre enfant – de 16 ans
3 trimestres "	105,00 €	95,00 €
1 trimestre plus de 16 ans	50,00 €	50,00 €
3 trimestres "	120,00 €	120,00 €
1 trimestre adulte Gym Aquatique	64,00 €	64,00 €
3 trimestres adulte Gym Aquatique	150,00 €	150,00 €
Séance Animation	7,50 €	7,50 €

TARIFS animation piscine Hors CCICV Inscription forfaitaire non remboursable.	Tarifs en vigueur	Proposition 2018
		1 trimestre enfant – de 16 ans
3 trimestres "	155,00 €	155,00 €
1 trimestre plus de 16 ans	72,00 €	72,00 €
3 trimestres "	172,00 €	172,00 €
1 trimestre adulte Gym Aquatique	90,00 €	90,00 €
3 trimestres adulte Gym Aquatique	220,00 €	220,00 €
Séance Animation	9,00 €	9,00 €

A l'issue de cette présentation, Monsieur Philippe VINCENT souhaiterait qu'un tarif d'entrée spécifique favorable aux résidents communautaires soit instauré.

Un débat s'engage au sein de l'assemblée, certains estimant normal de demander une contribution supplémentaire aux résidents extra communautaire, d'autres estimant que la fréquentation des extérieurs contribue à maintenir un taux de fréquentation satisfaisant.

Monsieur le Président souhaite que la commission sport-culture étudie cette question adossée à une analyse statistique précise des origines domiciliaires des utilisateurs et fasse des propositions qui seront débattues lors de la prochaine révision tarifaire.

Délibération

Dès lors, le Bureau communautaire,

- vu l'avis favorable de la commission réunie le 17 avril 2018,
- vu les grilles tarifaires présentées ci-dessus,

Après en avoir délibéré approuve à l'unanimité :

- les tarifs présentés dans la grille tarifaire ci-dessus,
- l'application de cette grille tarifaire à compter du 1^{er} septembre 2018.

Nombre de votants	25
Votes pour	25
Votes contre	0
Abstention	0

7. Sport et Culture – Piscine communautaire André Martin – Programme des séances « Animations piscine » 2018-2019.

Rapport

Rapporteur	M. POISSANT
Nombre de conseillers en exercice	
Nombre de conseillers présents	
Nombre de pouvoirs	
Nombre de votants	

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Christian POISSANT, Vice-président en charge du sport et de la culture, qui indique que chaque année les éducateurs de la piscine proposent des ajustements sur le programme des activités afin de coller au plus près des évolutions souhaitées par les usagers.

Les membres de la commission réunis le 20 juin à La Rue Saint Pierre ont pris connaissance de ce programme dont les évolutions sont inscrites en caractères gras et en italique.

JOURS	HEURES	ANIMATIONS PROPOSEES	AGES
Lundi	16h45/17h30 17h30/18h15 18h15/19h00 19h00/19h45	Les Tritons L'Ecole de Natation Multi Aqua Le Club Adultes	5 et 6 ans 7 à 9 ans 12 à 15 ans 16 ans et Adultes
Mardi	11h15-12h00 15h15-16h00 19h00/19h45	Archimède 2 ^{ème} année Gym Aquatique Douce Gym Aquatique Tonique	Adultes Adultes Adultes
Mercredi	13h30/14h15 13h30/14h15 14h45/15h30 15h30/16h15 16h30/17h15	Gym Aquatique Douce très douce Petit poisson nage ! L'Ecole de Natation Multi Aqua Les Bojeudo (pour les entrants GS maternelle)	Adultes 4 et 5 ans 2 ^{ème} année 12 à 15 ans 5-6 ans
Jeudi	11h15/12h00 17h00/17h45 18h30/19h15	Archimède 1 ^{ère} année L'Ecole de Natation L'Ecole de Natation	Adultes 8 à 11 ans 8 à 11 ans
Vendredi	16h45/17h30 17h30/18h15 18h15/19h00 19h00/19h45	Le Jardin Aquatique Gym Aquatique Douce Gym Aquatique Tonique Gym Aquatique Tonique	6 et 7 ans Adultes Adultes Adultes
Samedi	9h45/10h30 9h45/12h00	Gym Aquatique Douce (tarif à l'unité) Ouverture au public en baignade libre / petit bassin chauffé à 31°C réservé aux bébés et leurs parents	Adultes

Délibération

- Dès lors, le Bureau communautaire,
- vu l'avis favorable de la commission réunie le 20 juin 2018,

Après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le programme des « animations piscine » 2018-2019 présenté ci-dessus.

Nombre de votants	25
Votes pour	25
Votes contre	0
Abstention	0

8. Sport et Culture – Natation scolaire – Information sur les nouvelles préconisations départementales.

Rapport

Rapporteur	M. POISSANT
Nombre de conseillers en exercice	25
Nombre de conseillers présents	24
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	Sans objet

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Christian POISSANT, Vice-président en charge du sport et de la culture, qui rappelle qu'en 2017, lors du séminaire des élus et de la restitution au Conseil communautaire qui s'est tenu à Morgny la Pommeraye, l'harmonisation de cette action en faveur des écoliers s'était appuyée sur la priorité n° 1 fixée en 2006 par les services départementaux de l'Education Nationale, à savoir entre 15 et 17 séances pour les élèves de CP et de CE1.

Or, fin avril dernier, les instances départementales ont révisé cette planification au regard de l'instruction ministérielle parue au BOEN du 12 octobre 2017.

Il ne s'agit plus de priorités mais de préconisations départementales déclinées comme suit :

- Préconisation n° 1 : 10 séances pour les CP, les CM1 et les CM2
- Préconisation n° 2 : préconisation n° 1 + 10 séances pour les CE1
- Préconisation n° 3 : préconisation n° 1 + préconisation n° 2 + 10 séances pour les CE2 et les GS

Informés de cette modification par mail du Conseiller Pédagogique de Circonscription (CPC) en Education Physique et Sportive envoyé le 30 mai 2018, les services d'ICV n'ont pas pu modifier l'organisation des plannings de répartition dans les piscines et encore moins celui des transports, notamment pour les piscines de Canteleu et André Martin (Montville) qui font l'objet d'un contrat dont le terme est fixé à juillet 2019 et qui malgré les nombreuses modifications a été validé depuis le 27 avril 2018, sans modification de tarif, par le prestataire.

La piscine de Darnétal et celle de Forges les Eaux sont également dans l'incapacité de modifier leur organisation basée sur 2 périodes de 17 séances chacune (de septembre à février et de février à juillet).

Par conséquent, en accord avec les CPC, l'organisation 2018-2019 reste sur le principe de la planification 17 séances pour les CP et CE1.

Pour 2019-2020, la possibilité d'organiser 3 périodes de 10 séances sera étudiée afin d'accueillir les écoliers dans la mesure du possible jusqu'à la priorisation n°2, à savoir 10 séances pour les CP, CM1, CM2 et CE1.

Les membres de la commission réunis le 20 juin dernier ont validé ce principe.

A l'issue de cette présentation, Madame Delphine DURAME sollicitée par ailleurs dans ses fonctions d'élue d'un regroupement pédagogique intercommunal, demande s'il est possible pour un SIVOS de réserver des créneaux piscine afin de permettre l'accès à l'enseignement de la natation pour les classes autres que celles de CP et de CE1.

Monsieur le Président précise que les statuts actuels stipulent que la CCICV est compétente en matière d'organisation des séances de natation et des transports vers les piscines pour les écoliers scolarisés à l'école élémentaire, à savoir CP, CE1, CE2, CM1 et CM2. Dès lors, cette action ne peut plus être organisée ni financée par les communes fussent-elles regroupées en RPI.

Monsieur le Président précise en outre que les nouvelles préconisations des services déconcentrés de l'Education Nationale, qui pourraient être mises en œuvre sur notre territoire en septembre 2019, ouvrent des perspectives d'accès à cet enseignement aux CM1 et aux CM2 même si on peut regretter par ailleurs la baisse du nombre de séances.

Toutefois, l'essentiel est de permettre à tous les enfants scolarisés sur notre territoire de bénéficier de séances de natation, politique forte voulue et mise en œuvre par les élus de l'ex canton de Clères dans les années 1970-1975, rendue difficile aujourd'hui en raison du nombre important de fermetures de piscine depuis une décennie.

9. Sport et Culture – Natation scolaire – Conventions d'accès avec les piscines partenaires – Signatures – Autorisation.

Rapport

Rapporteur	M. POISSANT
Nombre de conseillers en exercice	25
Nombre de conseillers présents	24
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	25

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Christian POISSANT, Vice-président en charge du sport et de la culture, qui rappelle que dans le cadre de l'exercice de la compétence facultative « organisation de la natation scolaire et gestion des transports vers les piscines pour les enfants des écoles élémentaires », et afin d'éviter des temps de déplacement trop importants, des réservations de créneaux avec des piscines partenaires sont nécessaires.

Trois communes ont accepté l'accueil des écoles de notre territoire dans leur équipement municipal : Canteleu, Darnétal et Forges les Eaux.

- **Convention accès piscine de Canteleu**

La piscine de Canteleu accueillera les élèves de CP et de CE1 des écoles du RPI de La Vaupalière et de Montigny. Une convention d'accueil précisant les modalités techniques et financières devra être signée avec la commune de Canteleu.

Des échanges entre les services de la ville de Canteleu et ceux de la CC ICV ont permis de pré-réserver les créneaux jusqu'alors mis à notre disposition. A titre d'information, la participation financière pour l'année scolaire 2017/2018 s'élève à 65,80 € pour l'accueil d'une classe pour un créneau de 35 minutes, soit 3 400,00 € (3 classes) plus les transports. La réévaluation des tarifs communaux est de l'ordre de 3 % chaque année.

Réunis le 20 juin 2018, les membres de la commission ont débattu de ce sujet et proposent au Bureau d'autoriser le Président à signer cette convention avec Madame le Maire de Canteleu.

- **Convention accès piscine de Darnétal**

Les échanges entre les services de la ville de Darnétal et ceux d'ICV permettront l'accueil des élèves de CP et de CE1 des écoles :

- du SIVOM du Bois Tison (Bois d'Ennebourg et Bois l'Evêque)
- du SIVOM de Fresne le Plan et Mesnil Raoul,
- du Sivos de la région de Martainville (Auzouville sur Ry, Martainville Epreville, Servaville Salmonville)
- du RPI de Ry, Grainville sur Ry et St Denis le Thiboult

Une convention d'accueil précisant les modalités techniques et financières devra être signée avec la commune de Darnétal. La participation financière pour l'année scolaire 2018/2019 s'élève à 2 € par enfant dans la limite de 30 enfants maximum plus 20 € par séance de 35 minutes au titre de l'animation pédagogique, soit un total maximum estimé au regard des 4 créneaux réservés de 5 440,00 €.

Selon les premières approches données en commission du 20 juin 2018, les membres de la commission ont débattu de ce sujet et proposent au Bureau d'autoriser le Président à signer cette convention avec Monsieur le Maire de Darnétal aux conditions présentées en séance.

- **Convention accès piscine de Forges les Eaux**

Les échanges entre les services de la ville de Forges les Eaux et ceux de ICV permettront l'accueil des élèves de CP et de CE1 des écoles :

- Du RPI des trois vallées (Boissay et Ernemont sur Buchy)
- Du RPI des Hauts Bosc (Bosc Roger sur Buchy)
- De Buchy
- Du SIVOS des 2 cantons (Estouteville Ecalles)
- Du RPI des Houlettes (Longuerue et Ste Croix sur Buchy)
- De Vieux Manoir

Une convention d'accueil précisant les modalités techniques et financières devra être signée avec la commune de Forges les Eaux.

La participation financière pour l'année scolaire 2018/2019 s'élève à 1 117,00 € pour 17 séances pour un créneau de 40 minutes (2 classes), soit un total estimé au regard des 9 créneaux réservés de 10 053,00 €. (18 classes concernées).

Après en avoir débattu le 20 juin dernier, les membres de la commission proposent au Bureau d'autoriser le Président à signer cette convention avec Monsieur le Maire de Forges les Eaux.

Délibération

Dès lors, le Bureau communautaire,

- vu les conditions techniques et financières proposées par les communes de Canteleu, Darnétal et Forges les Eaux pour accueillir les élèves des écoles du territoire dans le cadre de la natation scolaire,
- vu l'avis favorable de la commission réunie le 20 juin 2018,

Après en avoir délibéré autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer les conventions d'accès dans les piscines avec les Maires des communes de :

- Canteleu,
- Darnétal,
- Forges les Eaux,

Aux conditions tarifaires précisées dans le corps de la délibération.

Nombre de votants	25
Votes pour	25
Votes contre	0
Abstention	0

10. Communication – Présentation de la trame graphique du Site Internet.

Rapport

Rapporteur	M. LEGER
Nombre de conseillers en exercice	25
Nombre de conseillers présents	24
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	Sans objet

Monsieur le Président cède la parole à M. Bruno LEGER, Vice-Président en charge de la communication, qui présente aux élus les travaux et propositions de sa commission éponyme quant à l'évolution du site Internet.

A l'issue de la présentation, Monsieur Léger précise que le prestataire attend la validation de cette maquette par le Bureau afin de poursuivre la construction du site.

Monsieur François DELNOTT regrette qu'il n'y ait pas de rubrique interactive de type Intranet afin de permettre aux élus d'échanger entre eux sur des sujets, prendre connaissance de comptes-rendus des travaux de commissions.

Monsieur Léger indique que cette prestation n'est pas incluse dans le devis initial, mais qu'il sera toujours possible d'intégrer cette fonction ultérieurement, voire d'opter pour des solutions web d'ores et déjà développées, comme les plateformes collaboratives gratuites ou les outils google drive, ou qui ne passent pas spécifiquement par Internet (applis smartphone).

Dans l'immédiat, il s'agit de finaliser l'outil pour une mise en ligne souhaitée avant la fin d'année. Pour se faire, il sera nécessaire de mettre les services à contribution pour amender les rubriques.

Monsieur Léger et plusieurs membres du bureau insistent également sur la nécessité d'organiser les mises à jour régulièrement, rien de pire pour un site de voir des informations et des actualités « périmées ».

11. Budget Annexe CTOM – Admissions en non-valeur et abandons de créances – Décision.

Rapport

Rapporteur	M. LEFEBVRE
Nombre de conseillers en exercice	25
Nombre de conseillers présents	24
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	25

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Alain LEFEBVRE, Vice-président en charge des finances, qui précise que l'**admission en non-valeur** concerne les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité ou d'absence des débiteurs. Elle intervient donc après avoir épuisé toutes les possibilités : lettres de relance, mise en demeure, opposition à tiers détenteur (banques, employeurs,...), poursuites par voie d'huissier de justice et au vu d'un procès-verbal de carence. Cependant le débiteur reste redevable jusqu'à un potentiel retour « à meilleure fortune ».

Les créances éteintes sont quant à elles des effacements définitifs de dettes suite à un jugement de surendettement ou une liquidation judiciaire.

L'irrecouvrable peut notamment trouver son origine dans la situation du débiteur (insolvabilité, disparition...) ou dans l'échec des tentatives de recouvrement (débiteur insaisissable par exemple).

Il vous est présenté un montant d'admissions en non-valeur et d'abandons de créances de 52,50 € sur le budget Annexe CTOM correspondant à d'anciennes et petites créances de plusieurs sociétés ayant fait faillite.

Délibération

Dès lors, le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré approuve à l'unanimité ces propositions afin :

- D'admettre ces produits en non-valeur,
- D'accepter ces abandons de créances
- De donner décharge à M. Le receveur communautaire.

Nombre de votants	25
Votes pour	25
Votes contre	0
Abstention	0

12. Questions diverses

Monsieur le Président invite les membres du Bureau à s'inscrire au 29^{ème} congrès de l'ADCF qui se déroulera le 3, 4 et 5 octobre à Deauville.

Monsieur Alain LEFEBVRE fait part des incertitudes parlementaires sur la prise de compétence par les communautés de communes pour l'eau et l'assainissement au 1^{er} janvier 2020. A cette instabilité législative s'ajoute pour son secteur une complexité supplémentaire d'ordre territoriale, la communauté de communes Terroir de Caux ayant la volonté d'anticiper la prise de compétence à court terme.

Monsieur Robert CHARBONNIER estime pour sa part qu'il est urgent de se mettre au travail quelle que soit la date de prise d'effet de cette compétence complexe, 2020 ou 2026. Dans le cadre de la commission « Prospective » sous sa responsabilité, il engagera un premier état des lieux dès la rentrée de septembre.

Monsieur Philippe VINCENT évoque la problématique des centres de secours et d'incendie et souhaite savoir si cette compétence pourrait être transférée aux intercommunalités. Monsieur le Président rappelle le contexte départemental de l'organisation des centres de secours et d'incendie et de leur financement. Il reconnaît le caractère éminemment intercommunal de cette question mais qui implique à nouveau un transfert de charge non négligeable vers l'intercommunalité. Cela renforce la nécessité de mener une réflexion de fonds plus globale sur le mode de financement de l'intercommunalité.

Monsieur Alain NAVE indique que dans le cadre du PLUi, le PADD devra faire l'objet d'une présentation aux membres du Bureau et au conseil de développement. Il sera disponible à compter du 19 juillet. Le 4 et 6 septembre, il sera présenté aux 13 communes concernées ainsi qu'aux personnes publiques associées (DDTM, DREAL, Région, Département, Chambres Consulaires...) et fera l'objet d'un débat lors du Conseil du 1^{er} octobre. M. LEGER propose à M. Nave d'en faire une première présentation même partielle aux membres du conseil de développement le 12 juillet prochain.

Madame Nathalie THIERRY souhaite recueillir l'avis des membres du Bureau sur le devenir du soutien aux ALSH porté précédemment par l'ex CCPM, ainsi que l'éventualité d'aider l'association La Farandole qui gère une crèche à Ry et qui ne pourra plus obtenir les aides communales. Monsieur le Président précise que ce thème sera abordé lors du séminaire de septembre dont le 1^{er} COPIL, auquel Mme Thierry est associée en qualité de Vice-Présidente en charge de ces dossiers aura lieu le 19 juillet à Buchy.

Monsieur Mathias ADER informe les membres du bureau de l'avancée des rencontres avec GRDF, le SDE 76 et la SEM OUEST ENERGIE concernant le projet de méthaniseur.

Monsieur Bruno LEGER demande qu'un mémo sur la taxe GEMAPI soit réalisé et distribué aux maires qui seront confrontés aux demandes d'explications des administrés. Il propose également de profiter de la finalisation des travaux du service urbanisme de Buchy pour organiser l'inauguration des nouveaux locaux, matière à illustrer l'action concrète de l'intercommunalité sur ce sujet.



La séance est levée à 20h05.